

Note synthétique

budget primitif

EXERCICE 2023

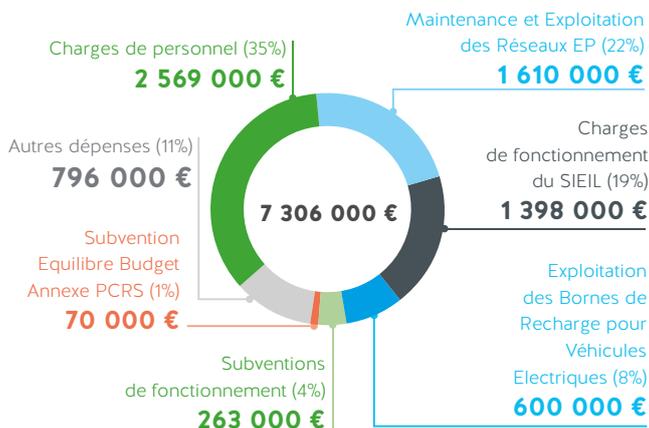
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2023, au titre du Budget Principal du SIEIL. Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine de la collectivité). Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre- et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques et Hybrides (IRVE). Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire.

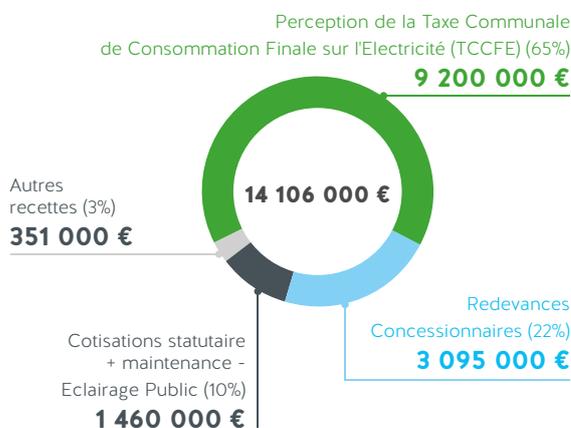
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES - 2023

Les dépenses de fonctionnement nettes des remboursements de charges représentent un montant de 7 306 000 €. Elle sont constituées à 35% des charges de personnel du SIEIL. Les dépenses pour l'entretien et l'exploitation des réseaux Eclairage Public représente 22% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Le coût de l'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques pour 2023 est estimé à 600 000 €. Les charges de fonctionnement du syndicat représentent 19 % et sont notamment constituées des coûts du siège social, de maintenance des infrastructures informatiques et de communication. Les subventions de fonctionnement représentent 263 000 € et sont versées notamment au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (70 000 €), aux collectivités adhérentes pour des audits et de la maîtrise d'oeuvre pour des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme ACTEE (100 000 €), ainsi que pour d'autres actions, dont des coopérations décentralisées autour de l'énergie.



RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES - 2023

Les recettes de fonctionnement nettes de reversements représentent un montant de 14 106 000 €. La principale recette est constituée par la TCCFE (montant net de 9,2 M€). Celle-ci est en progression (+400 k€). Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL sont estimées à hauteur de 3,095 M€. Les cotisations attendues au titre de la compétence Eclairage Public représentent 1,460 M€ en 2023. Les autres recettes intègrent notamment le FCTVA perçu au titre des dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public (198 k€), les subventions reçues dans le cadre du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'oeuvre pour des travaux d'économie d'énergie et le poste d'économiseur de flux (113k€), les recettes issues des certificats d'économies d'énergies (25k€).



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT - 2023

Les investissements réalisés par le SIEIL en 2023 sont principalement composés :

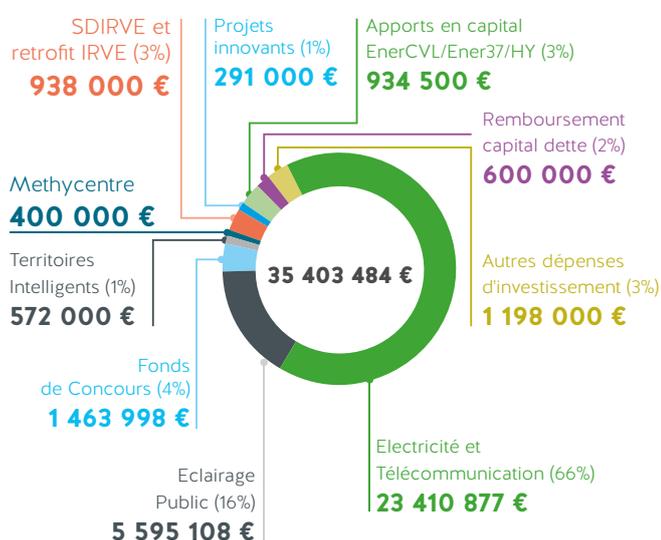
- des études et travaux exécutés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris la compétence Télécommunication) : pour 23,411 M€,
- des études et travaux relatifs à la compétence Eclairage Public (y compris les audits et la géolocalisation) : 5,595 M€.

Les principales autres opérations fléchées sur 2023 sont :

- la mise en oeuvre du Schéma Directeur des bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides et le retrofit des bornes existantes pour 938 k€,
- la première tranche du programme Territoires Intelligents : 572 k€,
- la poursuite du projet Methycentre : 400 k€,
- les projets innovants (GNV, Vinogrid) : 291 k€,
- les apports en capital à EnerCVL, Ener37 et Hy Touraine : 934 k€.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Energétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Electriques, Gaz). Ces derniers représentent 1,464 M€ en 2023.

Enfin, le remboursement du capital de la dette est évalué à 600 k€.



RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT - 2023

Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers et personnes morales de droit privé.

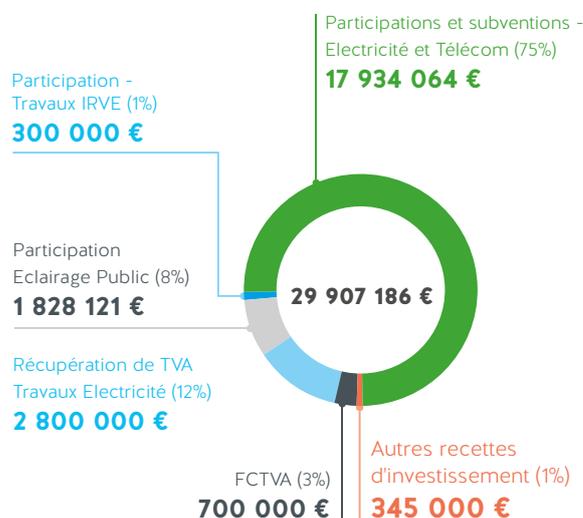
Pour les travaux sur les réseaux d'électricité, des subventions sont également perçues de l'Etat, à travers le FACé, et du concessionnaire ENEDIS ("Article 8").

Les participations et subventions au titre de la compétence Electricité représentent 17,9 M€ pour 2023. En complément, la récupération de TVA au titre des travaux d'électricité réalisés par Enedis est évaluée à 2,8 M€.

Les participations attendues pour la compétence Eclairage Public représentent 1,8 M€.

Des subventions de l'Etat sont attendues au titre du retrofit des bornes de recharge pour les véhicules électriques et du Schéma Directeur des IRVE (300 k€).

Enfin, le FCTVA prévu au titre de l'éclairage public, des travaux sur les IRVE et les autres opérations d'investissement est estimé à 700 000 €.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Un premier emprunt d'1 M€ à taux fixe a été souscrit en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Fin 2019, trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M€ ont été signés sur le budget principal, avec une mobilisation des fonds étalée sur 2020 et 2021, en fonction du besoin de financement effectif. Ces 3 contrats sont à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. 4,5 M€ ont été mobilisés en 2020 et 3,5 M€ au premier semestre 2021.

Fin 2022, un nouvel emprunt pour financer le budget principal a été souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 2 M€. Il s'agit d'un emprunt sur 15 ans avec un taux fixe de 3%, classé 1-A sur la Charte de Gissler. La mobilisation des fonds est prévue au plus tard mi-mars 2023. 5 000 000 € sont inscrits au titre de l'emprunt d'équilibre au BP 2023. Ce montant sera ajusté après le vote du Compte administratif 2022 et l'affectation du résultat 2022, et en fonction de l'avancement des différentes opérations de travaux et des subventions complémentaires éventuelles.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2023



L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif pour l'exercice 2023 est estimé à 5 000 000 €.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

